

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 29 OCTOBRE 2009**

1. Participation PVR (ancien garage LEPILLER Alain)

Le Conseil donne son accord pour que le demandeur soit raccordé au réseau électrique, à ses frais.

2. Eclairage public, révision complète avec extension :

Le montant des travaux est estimé à 28.620,28 € TTC, avec une participation communale de 19.048,28 € TTC.

Le Conseil charge le Maire de se renseigner sur les délais de réalisation et de la possibilité de régler la participation communale sur deux exercices. De plus, l'étude sera approfondie par une commission avec la participation du Smerg. La question sera revue à une prochaine réunion.

3. Location chasse, anciens bassins sucrerie,

Accord du Conseil pour une location 2009/2010 à Monsieur Taffin qui en a fait la demande ; montant 200 €.

4. Logements locatifs, prise en charge des dépenses Ordures Ménagères

Le Conseil décide de répercuter la taxe des ordures ménagères, sur les locataires des logements communaux.

5. Répartition subventions communales :

Le Conseil, après débat, arrête le montant des diverses subventions et notamment pour les associations communales comme suit :

• A.S.C.L.	1 800 €
• Comité de Fêtes	1 100 €
• Coopérative scolaire	400 €
• Club de la vallée	600 €
• Anciens Combattants	600 €
• Chevaliers de Ludivine	50 €
• Colleville Solidarité	300 €
• Club Evasion	200 €
• Musicole	150 €
• Musicole exceptionnelle 2008 non versée	804 €
• Musicole exceptionnelle 2009 (en attente 746 €)	
• Les Amis de l'Ecole	200 €
• Arti'chaud	0 €
• Voyage scolaire	4.400 €

6. Décisions modificatives,

Budget principal :

Compte 678 (+ 150 €) compte 2112 (+ 450 €)

Compte 673 (+ 960 €) compte 752 (- 960 €)

Accord du Conseil.

7. Acquisition sucrerie, demande de modification de la surface,

La société vermandoise industries (SVI, sucrerie de Fontaine le Dun) souhaite conserver une partie du terrain, environ 1.600 M², restant à vendre à la commune, afin de faciliter les manoeuvres de leurs camions. Le Conseil donne son accord et à cette occasion, il souhaite qu'un effort soit fait sur l'esthétique de la façade des bâtiments existants.

8. Vente, sente « le bosquet » Parcelle A 985 (10 m²) à M. Cadinot; Parcelle A 986 (27 m²) à Mme Hiard et Parcelle A 987 (47 m²) à M. Sorel.

Le Conseil, décide de vendre la sente du lotissement « le bosquet » inutilisée aux riverains, Mme Cadinot, Mme Hiard, Mme Sorel, au prix de 6 € le M², de prendre Maitres Auvray/ Hazard/ Lauriau notaires associés pour passer les actes et autorise le Maire à signer toutes pièces concernant ces cessions.

9. Location studio rue cauchoise et ancienne maison de l'école

Le Maire propose de louer le studio rue cauchoise, en fin d'aménagement, A M. Trémauville Christian qui en a fait la demande et la maison de l'école à M. & Mme Tasserie Gilles qui en ont fait également la demande ainsi que la mise à disposition dès maintenant d'un garage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son accord.

10. Ecole numérique, désignation du fournisseur

La commission d'appel d'offres propose au Conseil de retenir la Sté Profil informatique moins disante pour un montant HT de 12.061 €.

Le Conseil valide la proposition de la commission.

11. Voirie, demande de subvention pour ralentisseur et pour réfection de voie

Considérant, l'allongement des délais pour obtenir les aides, Le Maire propose de déposer une demande pour une nouvelle tranche de réfection de voirie et la mise en place de ralentisseurs, de type « coussins berlinois ».

Après débat, le Conseil décide de reporter la question à une prochaine réunion.

12. Personnel communal

- Contrat Gilles LAFFILAY (Renouvellement pour 6 mois).
Accord du Conseil pour un nouveau contrat (2x3 mois) renouvelable. Le Maire est chargé de se renseigner pour un éventuel passage en CDD ou CDI.
- Contrat CAE, (Proposition d'embauche de M. Eric Lemieux)
Accord du Conseil,
- Contrat 18/25 ans, (Proposition d'embauche de Mlle Siline Naïka)
Accord du Conseil

13. Questions diverses :

- Demande d'autorisation, d'installation d'une sandwicherie sur la voie publique.
Par cinq voix contre, une voix pour et six abstentions, le Conseil émet un avis défavorable à l'installation d'une sandwicherie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10.